



Donation argent fisc impots

Par **Visiteur**, le **06/01/2018** à **14:31**

Bonjour

Depuis 2007 , je donne de 'argent à mes 2 enfants mais je ne savais pas qu'il fallait le déclarer au fisc , je souhaite remplir le document 2735 , je ne sais pas si je risque une sanction ou pas et si je peux mettre la somme totale dans la déclaration 2735 .

Je vous remercie de votre réponse

Cordialement

GIGISS

Par **amajuris**, le **06/01/2018** à **15:59**

bonjour,
les dons manuels sont à déclarer par le bénéficiaire du don.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265>

salutations